



Autorité  
luxembourgeoise  
indépendante de  
l'audiovisuel

**AVIS N° 11/2014**

**du 5 novembre 2014**

**du Conseil d'administration  
de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel  
relatif à la demande de la société CLT-UFA S.A. visant l'octroi de 7  
concessions pour des services de télévision luxembourgeois à rayonnement  
international**

Par courrier du 21 octobre 2014, le Premier Ministre, Ministre des Communications et des Médias, a consulté l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel au sujet de la demande de la société CLT-UFA S.A. visant l'octroi de 7 concessions pour des services de télévision luxembourgeois à rayonnement international dénommés « Cool », « Film+ », « RTL II », « RTL+ », « Film+2 », « Sorozat » et « Muzsika TV ».

Après analyse du dossier, l'Autorité émet un avis favorable.

Ainsi fait et délibéré lors de la réunion de l'Autorité du 5 novembre 2014, où étaient présents :

Thierry Hoscheit, Président  
Claude Wolf, Membre  
Jeannot Clement, Membre  
Marc Thewes, Membre

Pour expédition conforme.

Thierry Hoscheit  
Président